

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Délibération n°20190228_14

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 45

Absents : 29

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : MOTION en faveur de la réouverture de la halte ferroviaire de VARS

Le jeudi 28 février 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de VARS.

Présents: AYRAULT Jean-Paul - BASSET Véronique – PARTAUD Xavier - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric — ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard ÉDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant CHARRAUD Francis

CAILLAUD Nadia (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à ESTEBAN Philippe)

VIAUD Annette (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

BRUN Jackie (pouvoir à KAUD Pascal)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

BERTRAND Didier (pouvoir à BEAU Nathalie)

PELLETIER Dominique (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DANEDE Laurent (pouvoir à ROUHAUD Henri)

LIOT Gérard - RAVION Didier - BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - COLIN Jean-Pierre BOURIN Michel.

Absents non excusés: PRÉVAUTEL Caroline - FLAUD Yves - CRINE Jean-Jacques- DURAND Jean-Louis BERTHAULT Patrick - ROUSSEAU Christian - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

Objet : MOTION en faveur de la réouverture de la halte ferroviaire de VARS

CONSIDÉRANT que les communes du sud de la Communauté de Communes Cœur de Charente se situent dans la deuxième couronne périurbaine de l'agglomération d'Angoulême et qu'elles sont en pleine expansion démographique et économique ;

CONSIDÉRANT que la ligne ferroviaire Poitiers – Bordeaux sur laquelle des TER et des TGV circulent traverse la commune de VARS ;

CONSIDÉRANT qu'il existait un arrêt ferroviaire de voyageurs à VARS jusqu'en 1989 et qu'il n'existe pas d'arrêt entre la commune de Luxé et la gare d'Angoulême ;

CONSIDÉRANT que le bassin de population du sud du territoire de la Communauté de communes de Cœur de Charente est tourné vers l'agglomération d'Angoulême tant pour la population active que pour les lycéens (lycée Guez de Balzac) ;

CONSIDÉRANT les nombreux déplacements effectués par les étudiants du territoire qui fréquentent les universités de Poitiers et de Bordeaux ;

CONSIDÉRANT l'importance en termes d'aménagement du territoire tant pour le Département de la Charente que pour la Communauté de Communes Cœur de Charente de développer l'offre de déplacement et de mobilité de proximité, tout en réduisant les contraintes et les nuisances environnementales résultant du trafic routier individuel ;

CONSIDÉRANT l'importance de la zone d'activité implantée sur, et à proximité, de la commune de VARS et le souhait des acteurs du tissu économique qui sollicitent un lien direct avec la gare LGV d'Angoulême ;

Les élus du Conseil Communautaire Cœur de Charente réunis le jeudi 28 février 2019, à l'unanimité :

- ❖ **SOLLICITENT** la création d'une desserte ferroviaire à VARS sur la ligne TER Poitiers – Angoulême à court terme ;
- ❖ **AFFIRMENT** que cette liaison est cruciale pour le territoire et les retombées économiques qui en découlent ;
- ❖ **DEMANDENT** au Conseil Régional en tant qu'autorité organisatrice des TER d'intégrer cette demande de modification du plan de transport ;
- ❖ **DEMANDENT** à la SNCF de bien vouloir procéder à cette ouverture de desserte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

